



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

**CAHIER DES CHARGES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION
D'ONDULEURS DE PUISSANCE POUR LES ASCENSEURS DU COMPLEXE
IMMOBILIER DE LA CRRAE-UMOA A LA RIVIERA BONOUMIN**



Date limite de réception des offres : 17 JUILLET 2024 A 12H 00MN

SOMMAIRE

I. OBJET	2
II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA	2
III. SERVICES ATTENDUS	2
IV. DISPOSITIONS PARTICULIERES	3
V. LIVRABLES	3
VI. CONSIDERATIONS GENERALES	4
6.1 Allotissement.....	4
6.2 Régime des prix.....	4
6.3 Conditions et modalités de paiement.....	4
6.4 Connaissance des conditions de travail.....	5
6.5 Présentation des offres.....	5
6.6 Contenu des offres.....	5
6.7 Critères d'évaluation des offres.....	6
6.8 Dépôt des offres.....	6
6.9 Compléments d'informations.....	6
ANNEXE	7



I. OBJET

Le présent cahier des charges définit les conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à l'acquisition de cinq (05) onduleurs de puissance pour assurer la sécurité électrique des ascenseurs de technologie REGEN Drive installés au complexe immobilier de la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA) à la Riviera-Bonoumin.

II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir, le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC) et le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités cadres un Fonds Autonome d'Assurance Maladie (FAAM).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III. SERVICES ATTENDUS

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour la fourniture et l'installation de cinq (5) onduleurs de puissance destinés à assurer la sécurité électrique des ascenseurs de son complexe immobilier situé à la Riviera Bonoumin. Les prestations attendues sont les suivantes :

- fournir et installer cinq (5) onduleurs, dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous, pour les ascenseurs du complexe immobilier de la Caisse à la Riviera-Bonoumin ;
- poser les onduleurs sur des supports au plancher pour éviter leur installation directe au sol ;
- réaliser les amenées de câbles pour l'alimentation des onduleurs, leur raccordement aux coffrets et leur protection par des disjoncteurs convenablement dimensionnés qui devront être réalisés par l'adjudicataire (préciser les sections des câbles et les calibres de tous les disjoncteurs de protection).
- installer les disjoncteurs de protection d'entrée et de sortie pour chaque onduleur, en produisant les notes de calcul permettant de déterminer les calibres des appareils de protection ;
- poser les coffrets de protection (tableaux terminaux) ;
- indiquer les caractéristiques détaillées des appareils proposés (marque, modèle, spécification techniques, etc.) ;
- tester et mettre en service les appareils.



Les caractéristiques techniques minimales des appareils attendus sont les suivantes :

- quatre (4) onduleurs de puissance **60KVA** HPS-AC-UPS-TRIPHASE-TAURUS compatibles avec le fonctionnement des ascenseurs ReGEN DRIVE des bâtiments (F2, F3-F5, Administration) ;
Catégories : UPS AC, UPS AC, 50hz ;
Tension 400V (entrée-sortie triphasée) ;
Lieu d'installation : bâtiments Administration, F2, F3-F5 ;
- un (1) onduleur de puissance **20KVA** HPS-AC-UPS-TRIPHASE-TAURUS compatible avec le fonctionnement de l'ascenseur REGEN DRIVE simplex du bâtiment Administration ;
Catégories : UPS AC, UPS AC, 50hz
Tension 400V (entrée-sortie triphasée) ;
Lieu d'installation : bâtiment Administration.

Description succincte du mode de fonctionnement souhaité des onduleurs

- Phase 1 : les onduleurs accumulent l'énergie produite par les ascenseurs en fonctionnement.
- Phase2 : les onduleurs régénèrent l'énergie initialement accumulée et la distribuent à la charge.

Contrairement à un drive classique qui dissipe l'énergie accumulée à travers une résistance, les onduleurs à installer doivent présenter le fonctionnement minimal décrit aux phases 1 et 2 susvisées (cf. schéma joint en annexe).

IV. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les prestations à réaliser par le soumissionnaire au présent cahier des charges devront être conformes aux normes en vigueur et répondre aux exigences de qualité et de sécurité.

Le projet devra être réalisé en tenant compte des critères suivants :

- les éléments d'innovation ;
- la faisabilité technique ;
- le bordereau des prix unitaires.

V. LIVRABLES

Les soumissionnaires devront fournir à la CRRAE-UMOA les livrables ci-après :

- une estimation détaillée du coût des prestations proposées, en francs CFA HT ;
- les schémas de raccordement des onduleurs au réseau électrique et aux appareils à alimenter ;
- le dimensionnement des disjoncteurs d'entrée et de sortie ;
- le dimensionnement des amenées de câbles ;
- le coût de cycle de vie (CCV) de chaque appareil.



VI. CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent document cadre, sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA, quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

Les prestations se feront toutes suggestions. Le soumissionnaire devra proposer sa meilleure offre technique, conformément aux besoins de base formulés dans le présent cahier des charges.

6.1 Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un (1) lot unique.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités des lots, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

6.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

6.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché, comme ci-après détaillé, par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées :

- 50% à la livraison conforme des matériels, mobiliers, équipements et travaux ;
- 45% à l'exécution des prestations attestée par un procès-verbal de réception provisoire ;
- 5% à la date anniversaire de la réception, c'est-à-dire à la prononciation de la réception définitive, attestée d'un procès-verbal dûment signé par les deux (2) parties.

Une avance forfaitaire de démarrage de 30% du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie bancaire à première demande. Cette avance sera déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des matériels.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille (0,5 pour 1000) calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.



6.4 Connaissance des conditions de travail

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles il a fixé le prix global forfaitaire et non révisable ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, d'erreur ou d'omission portant sur les informations données à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

La production des pièces administratives actualisées est obligatoire (RCCM, attestation fiscale, attestation de Caisse de sécurité sociale, attestation de non faillite).

L'absence de production de ces documents entraînera l'élimination de l'offre globale du soumissionnaire.

6.5 Présentation des offres

Les offres seront présentées en trois (03) exemplaires physiques et un (01) exemplaire sur support numérique (clé USB), rangés dans une enveloppe fermée et scellée en indiquant les offres techniques et financières pour chacun des lots susvisés.

Il devra être écrit sur l'enveloppe, sous peine de nullité :

Au coin supérieur gauche :

"APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ONDULEURS DE PUISSANCE POUR LES ASCENSEURS DE LA CRRAE-UMOA A LA RIVIERA-BONOUMIN"
(A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement)

Au centre :

Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
Angle Boulevard BOTREAU ROUSSEL – Rue Privée CRRAE-UMOA
01 BP 2056 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE

L'offre devra répondre à toutes les préoccupations exprimées dans les conditions générales, ainsi que dans les spécifications techniques du présent cahier des charges.

6.6 Contenu des offres

L'offre technique devra obligatoirement inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :

- les pièces administratives du soumissionnaire ;
- la présentation générale du prestataire ;
- la liste des références dans le domaine des travaux similaires ;
- les schémas de raccordement des onduleurs au réseau électrique et aux appareils à alimenter ;



- l'effectif et les curriculums vitae des ressources qui interviendront dans la mission ;
- un devis quantitatif des travaux à réaliser.

L'offre financière comportera :

- une lettre de soumission ;
- une proposition financière relative à l'exécution des travaux ;
- le planning des travaux ;
- le délai de garantie.

Le soumissionnaire accepte tacitement le principe de réajuster certains éléments de sa proposition (quantité et qualité des équipements à fournir) de sorte à adapter le projet retenu aux ressources, au contexte et à l'environnement souhaités par la CRRAE-UMOA.

6.7 Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- la conformité de l'offre technique aux prestations demandées ;
- les références dans le domaine du présent appel d'offres ;
- le planning d'exécution global et détaillé des travaux jusqu'à leur réception ;
- la pertinence de l'offre financière.

6.8 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH) situé au 4^{ème} Etage B de l'Immeuble CRRAE-UMOA à Abidjan – Plateau.**

6.9 Compléments d'informations

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- **soit par télécopie au numéro 00 225 27 20 25 95 25 ;**
- **soit par messagerie électronique à l'adresse «darh@crrae.org».**

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, huit (08) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de l'appel d'offres.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au soumissionnaire requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA, à la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.

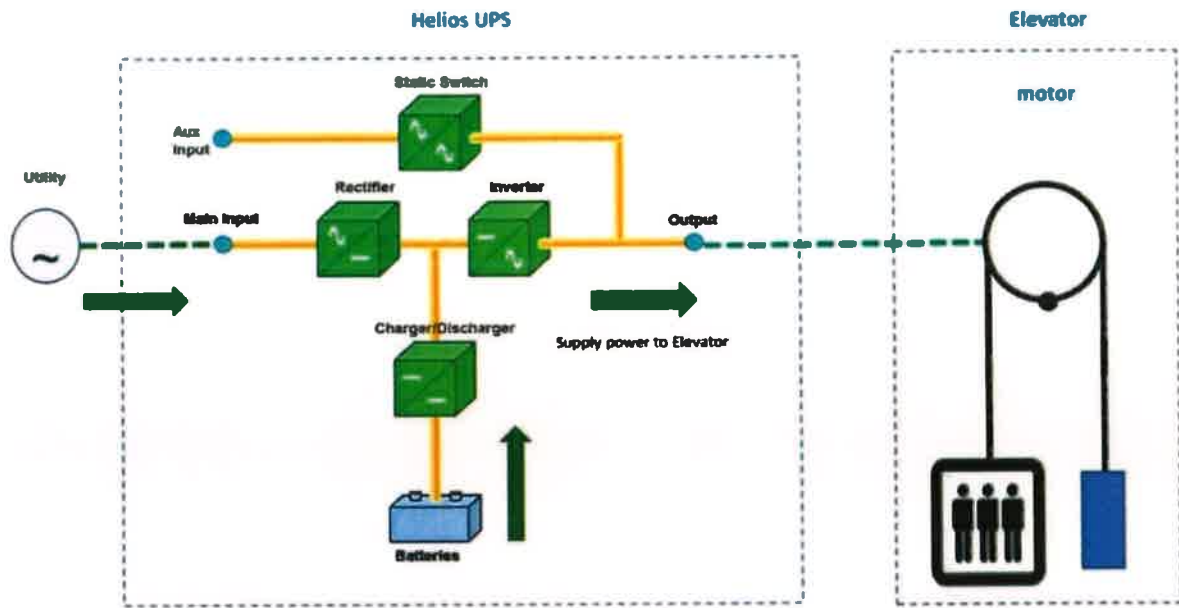


ANNEXE



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU REGEN DRIVE

FONCTIONNEMENT NORMAL



FONCTIONNEMENT REGEN DRIVE

